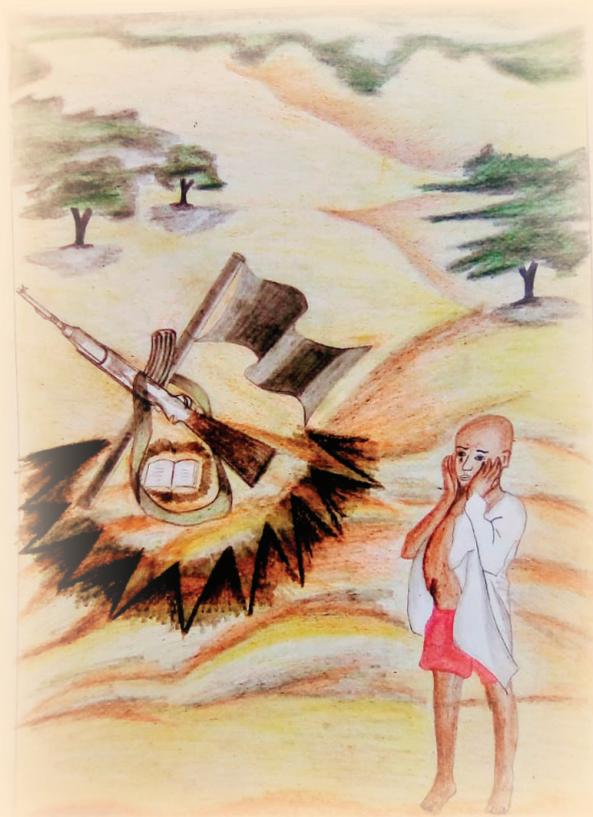


Sous la direction de  
**Valérie ROUAMBA-OUÉDRAOGO**

# **Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel**

Comprendre pour agir



**Crise sécuritaire  
dans les pays du G5 Sahel**

**© L'Harmattan, 2021**  
**5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris**

[www.harmattan.fr](http://www.harmattan.fr)

ISBN : 978-2-343-22264-6

EAN : 9782343222646

*Sous la direction de*  
**Valérie ROUAMBA-OUÉDRAOGO**

# **Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel**

**Comprendre pour agir**



## Comité scientifique

- AZALOU TINBBE Albert, Professeur titulaire de Sociologie, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- BADINI/KINDA Fatoumata, Professeure titulaire de Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- DIPAMA Jean-Marie, Professeur titulaire de Géographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- KONÉ Cyrille, Professeur titulaire de Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- KONÉ Issiaka, Professeur titulaire de Sociologie, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire
- MAIGA Alkassoum, Professeur titulaire de Sociologie Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- BALIMA Dimitri, Maître de Conférences en Sciences de l'information et de la communication, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- IMOROU Abou Bakari, Maître de Conférences en Sociologie, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- KABORÉ Bernard, Maître de Conférences en Lettres, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- KABORÉ Ramané, Maître de Conférences en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- ONIBON DOBOGAN Yvette, Maître de Conférences en Sociologie, Université de Parakou, Bénin
- OUATTARA Fatié, Maître de Conférences en Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- OUÉDRAOGO Boureima, Maître de Conférences en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- PALÉ Augustin, Maître de Conférences en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

- ROUAMBA OUÉDRAOGO Valérie, Maître de Conférences en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- TOÉ Patrice, Maître de Conférences en Sociologie, Université Nazi Boni, Burkina Faso
- YOUGBARÉ Sébastien, Maître de Conférences en Psychologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- SANGARÉ Ali, Maître de recherche en Sociologie, INSS/CNRST, Burkina Faso
- ZERBO Roger, Maître de recherche en Anthropologie, INSS/CNRST, Burkina Faso
- BILOGHE-EKOUAGHE Céline, Maître assistante en Sciences de l'éducation, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon
- FAYAMA Tionyé, Chargé de recherche en Sociologie, INERA/CNRST, Burkina Faso
- GANOU Souleymane, Maître assistant en études culturelles africaines, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- MAGNINI Seindira, Maître-assistant en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- SANOU Fatou Ghislaine, Maître assistante en Littératures africaines, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- SAWADOGO Tasséré Emmanuel, Maître assistant en Linguistique et TIC, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- SORÉ Zakaria, Maître-assistant en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- TOGBE Codjo Thimoté, Maître-assistant en Sociologie et Anthropologie, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- TOUNKARA K. Mamoutou, Maître assistant en Sociologie, Université de Ségou, Mali
- VALEA Françoise, Maître assistante en Géographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- ZOUGOURI Sita, Maître assistante en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
- MOYENGA Marie Paul, Assistant en Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

## Sommaire

Comité scientifique .....	7
Sommaire.....	9
Présentation des auteurs.....	11
Introduction générale .....	15
AXE 1	
COMPRENDRE LA CRISE SÉCURITAIRE AU SAHEL.....	19
Le terrorisme dans la zone sahélo-sahélienne : essai d'une approche philosophique d'un phénomène complexe .....	21
Esquisse d'une approche holiste à la crise sécuritaire au Sahel : la capabilité comme préalable à la constitution d'une solution durable.....	51
Trajectoire d'un mouvement "djihadiste local" : le cas du Front de Libération du Macina.....	75
Confusion sécuritaire dans le sahel : quelles politiques pour la stabilité dans la région ?.....	101
Conflits intercommunautaires dans le centre du Mali : genèse et proposition de sortie de crise.....	121
Impacts des menaces sécuritaires sur le développement du Sahel : cas du Mali du Niger et de la Mauritanie.....	141
Femmes et crise sécuritaire au Sahel : la question de la reconnaissance.....	159
Identité et pratiques du « journalisme ordinaire » en contexte de crise sécuritaire au Burkina Faso.....	179

AXE 2

EFFICACITÉ ET LIMITES DES RÉPONSES APPORTÉES..... 203

La crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel :  
efficacité et limites des réponses apportées..... 205

G5 Sahel : impératifs stratégiques et opérationnels  
de la réponse militaire..... 221

Péril terroriste et reconfiguration des relations forces de défense  
et de sécurité (FDS) et groupes de vigilantisme au Burkina Faso ..... 263

L'impact des groupes vigilants dans l'extrémisme violent  
au Burkina Faso ..... 287

Le paradoxe de la violence et de la sécurité : les civils dans la lutte  
contre le terrorisme et l'insécurité au Burkina Faso (Koglweogo et VDP) 321

Les stratégies de résilience du système éducatif en contexte  
d'insécurité dans la province de l'Oudalan (Burkina Faso) ..... 347

## Présentation des auteurs

BARRY Auguste Denise (Colonel) est expert en défense, sécurité, gestion des Conflits et des Catastrophes. Fondateur du Centre d'Études Stratégiques en Défense et Sécurité (CESDS), il est titulaire d'un Master II en Stratégie-Défense-Sécurité et breveté de l'École de guerre du Cameroun. Ancien ministre, il est enseignant vacataire à l'Université Joseph Ki-Zerbo, à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, à l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine/EAPH, et à l'Institut Africain des Industries Culturelles/ESSA de Ouagadougou.

BONKOUNGOU Kougnongom est inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré (IEPD). Chef de la Circonscription d'éducation de base de Gorom-Gorom I dans la Région du Sahel au Burkina Faso de 2015 à 2019, il a capitalisé des expériences et des acquis sur l'éducation en contexte d'insécurité. Il est par ailleurs Doctorant en Sociologie à l'Université Joseph Ki-Zerbo, où il est affilié au Laboratoire genre et développement. Les centres d'intérêts de ce Sociologue-pédagogue sont l'éducation en situation d'urgence, les questions liées au genre et les pratiques pédagogiques chez les enseignants.

BONKOUNGOU Pascal est titulaire d'un doctorat unique en philosophie morale et politique. Présentement enseignant au département de philosophie à l'Université Joseph Ki Zerbo, il a travaillé sur les Droits de l'homme chez Hegel et la quête d'une organisation politique du monde et sa thèse relative à la réconciliation, va au-delà de la scission du monde moderne afin d'envisager toute chose suivant la logique de l'entente mutuelle, gage de liberté véritable.

COTE Muriel est enseignante-chercheuse au Département de Géographie Humaine à l'Université de Lund en Suède. Ses travaux de recherche portent sur les rapports de pouvoir autour de l'extraction et de la conservation des ressources naturelles, notamment les ressources minières et forestières au Burkina Faso, dans les contextes où l'État est

considéré comme faible ou absent. Elle a publié ses travaux, en français et en anglais, dans plusieurs revues internationales, dont *Ecologie et Politique*, *Geoforum*, *Progress in Human Geography*.

DAH Nibaoué Édith a soutenu sa thèse de Doctorat unique en philosophie politique et morale/philosophie pratique en août 2017. Elle est enseignante-chercheure, assistante à l'Université Joseph Ki-Zerbo, UFR-Sciences humaines au département de philosophie depuis 2018.

DOUKOURÉ DICKO A. Oumou est titulaire d'un doctorat en philosophie morale et politique. Ses recherches sont essentiellement tournées vers la problématique de la femme en philosophie. Sa thèse porte sur le féminisme et la justice sociale chez Nancy Fraser. Elle a contribué à l'ouvrage collectif consacré à la relecture de la pensée du Pr Joseph Ki-Zerbo. Son article est intitulé « De la cause des femmes dans la pensée de Joseph Ki-Zerbo ». Elle est proviseur du Lycée Privé Ridwane et dispense un cours sur la philosophie de la culture à l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou.

GANGUE Saada est chercheur en PH. D à l'Institut panafricain Gouvernance, Humanités et Sciences Sociales (PAUGSS).

HAIDARA Aboubacar est docteur en géographie politique de l'Université Bordeaux-Montaigne et du laboratoire Les Afriques dans le Monde (LAM) de l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Il est chercheur associé au LAM et chargé de cours à l'Université de Ségou au Mali. Ses thèmes de recherche portent sur l'articulation de l'islam et de la politique au Mali ; les organisations islamiques ; les crises et les processus de stabilisation au Mali et dans le Sahel Ouest-Africain.

KABORÉ Lacina est journaliste de formation et enseignant-chercheur à l'Institut Panafricain d'Etude et de Recherche sur les Médias, l'Information et la Communication (IPERMIC) de l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ). Il est membre du Groupe médias du Laboratoire LAMCO à l'Ecole doctorale des Lettres, Sciences humaines et Communication (E.D./LE.SH.CO) / UJKZ.

KABORÉ Amado est Attaché de Recherche en Histoire sociale (Ecole/Education/Formation) à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS)/ Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les aspects sociaux tels que l'éducation, la formation et l'impact de l'insécurité et le terrorisme sur le développement social.

KALFELIS Méлина a récemment travaillé au pôle d'excellence "Africa Multiple" à Bayreuth et au "Merian Institute for Advanced Studies in

Africa" à Accra. Elle développe actuellement son projet postdoctoral sur la confiance, la violence et la justice dans le contexte des conflits actuels dans la région du Sahel. Plus généralement, ses recherches portent sur la politique, le travail, le transnationalisme, la société civile, le droit, l'éthique, ainsi que sur l'anthropologie philosophique et la méthodologie ethnographique. Sa thèse porte sur les mondes vécus des acteurs des ONG au Burkina Faso, la coopération transnationale et les concepts de pauvreté en Mooré (Campus, 2020). En outre, Méлина travaille comme photographe et cinéaste.

KOUADIO Koffi Decaird est maître de Conférences, spécialité Ethique, philosophie politique et morale à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody. Il est auteur de « Jürgen Herbermas, l'éthique de la communication. Vers une théorie discursive de la démocratie », Saabruken, Presse académique francophone, 2015.

ROUAMBA OUÉDRAOGO B. C. Valérie est titulaire d'un doctorat en Sciences de l'éducation de l'Université Paris 8-Vincennes St Denis et d'un DESS en Sociologie du développement de l'IEDES-Paris 1 Sorbonne. Elle est actuellement Maître de Conférences en Sociologie à l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou. Ses centres d'intérêt portent sur les questions éducatives, la problématique genre et développement et la gestion des conflits. Elle a à son actif plusieurs publications sur ces sujets.

SAVANÉ Lamine est docteur en Science politique de l'Université de Montpellier. Il a été recruté comme vacataire puis comme Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), en charge de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) au département de Science politique de Montpellier de 2013 à 2019. Depuis février 2018, il a été recruté comme enseignant-chercheur en sociologie politique à l'Université de Ségou. Il est aujourd'hui chercheur postdoctoral au programme de l'Académie Pilote Postdoctorale Africaine (PAPA) de l'Université Goethe/Francfort Main/Allemagne en collaboration avec Point Sud à Bamako, financée par la fondation Gerda Henkel. Dans le cadre de cette bourse, il travaille sur les questions de conflits armés et les logiques de violence au centre et au nord du Mali.

SORÉ Zakaria est titulaire d'un doctorat de sociologie. Il est Maître Assistant au Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo, et Chercheur Associé de la Chaire de recherche sur l'Islam contemporain en Afrique de l'Ouest. Auteur d'une thèse sur la qualité de l'enseignement primaire au Burkina Faso, il travaille sur les politiques, les

stratégies et les inégalités éducatives, mais aussi sur le vigilantisme et la production locale de la sécurité. Lauréat de l'Académie Pilote Postdoctorale Africaine (PAPA), il travaille sur la résistance communautaire face au terrorisme.

TIEGNA Janneke est assistante de recherche à l'Université de Leipzig en Allemagne et fait son doctorat dans le projet « L'autogouvernance locale pour la production de sécurité : les groupes vigilants au Burkina Faso » au sein du groupe de recherche « L'autogouvernance locale dans un contexte de faiblesse de l'État dans l'antiquité et la modernité » à l'Université de Würzburg. Elle a fait des recherches sur l'insurrection populaire au Burkina Faso en 2014 et les mouvements sociaux. Elle a travaillé pour la coopération allemande au Burkina Faso.

TOGLO Allah Marita est titulaire d'un doctorat à l'Institut de Politique Internationale et d'Etudes Régionales de la Faculté des Sciences politiques de Freie Universität de Berlin en Allemagne. Auteur du livre « Conflits tchadiens et ingérences étrangères », paru aux éditions des sciences européennes en 1997, il est actuellement responsable de Master au Département de sociologie à l'Université de N'Djaména au Tchad.

TOUNKARA Mamouta est docteur en Sciences Sociales de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne et chercheur associé au LIRTES. Enseignant-chercheur à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Ségou (Mali), chef du département de sociologie et coordinateur des Masters, il est aussi membre du Laboratoire Interdisciplinaire sur les Pratiques et Mutations Sociales. Spécialiste des questions migratoires, il est l'auteur de plusieurs publications sur la migration malienne en France. Ses recherches s'inscrivent aussi dans le champ des pratiques et mutations sociales au Mali.

## Introduction générale

**Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA-OUEDRAOGO**

Il n'est pas très aisé d'introduire un ouvrage dont la richesse n'a d'égale que la diversité des thèmes traités et la profondeur des analyses. Cet ouvrage collectif pluridisciplinaire comportant des articles d'enseignants chercheurs et d'experts de la sécurité apparaît comme une contribution à la compréhension de la crise sécuritaire que traversent les pays membres du G5 Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Ces pays sont, depuis un certain temps, confrontés aux joutes des groupes armés dont les actions se manifestent à travers des attentats terroristes, des assassinats ou des enlèvements de civils, de militaires, et des destructions de sites historiques sacrés avec comme corolaire le déplacement interne ou externe de centaines de milliers de civils. Au fur et à mesure que le temps passe, la capacité de ces groupes armés à semer la terreur et à diviser les pays pour finalement s'emparer de vastes territoires a fini par créer une instabilité politique, à telle enseigne que la perspective de l'émergence d'un militantisme islamique et d'une exacerbation des tensions dans le reste du continent est devenue très préoccupante.

Cette crise sécuritaire puise son origine dans le contexte international, sous-régional et national. Les différentes contributions proposent une analyse stratégique à travers un examen de la situation qui prévaut dans les pays en crise (Axe 1/ Comprendre la crise sécuritaire) et une analyse des institutions et mécanismes à même de contribuer à sa résolution (Axe 2/ Efficacité et limites des réponses apportées).

Les articles de l'axe 1 font état de la genèse de la crise et des différents facteurs explicatifs qui sont principalement sociaux, économiques et politiques, le facteur religieux n'étant qu'un alibi utilisé pour rallier une partie de la population. L'absence de réponse aux besoins primaires des populations, conjuguée à des facteurs tels que la corruption généralisée et

l'absence de sécurité et de justice, est exploitée par des groupes armés qui offrent parfois des rémunérations ou des services à la population en lieu et place d'un État quasi absent dans certaines situations. La gouvernance qui renvoie ainsi « aux dynamiques multi-acteurs et multiformes qui assurent la stabilité d'une société et d'un régime politique, son orientation et sa capacité à fournir des services et à assurer sa légitimité » Lascoumes et al Le Galès, (2007 :21) est en crise. Plus que la pauvreté, c'est l'exclusion sociale non résorbée par l'État et la société qui sème les graines de la crise.

Ce sentiment d'exclusion sociale, de marginalisation fait naître un sentiment d'anomie et d'isolement exploité par les groupes armés qui offrent aux populations une échappatoire, un but et l'intégration à un mouvement collectif à même de défendre leur cause et de leur assurer un meilleur avenir. Les activités illégales menées alors par les réseaux des groupes armés fournissent des possibilités lucratives pour les jeunes à la recherche d'un gain rapide. Ces réseaux extrémistes violents et les activités économiques illégales entretiennent une relation mutuellement bénéfique, en se fournissant réciproquement des revenus, des stratégies de contournement des réponses étatiques et une idéologie légitimant les activités illégales.

Le terrorisme est un fléau malin dont la maîtrise par les pays dits développés semble très difficile. Il constitue un défi permanent pour les forces de sécurité et des services de renseignement. C'est dans ce contexte que les populations, excédées et désemparées ont décidé la mise en place de comités locaux de vigilance que certains articles de l'axe 2 analysent sous l'angle des réponses communautaires. Si la légitimité des comités d'auto défense n'est pas mise en doute, il s'avère cependant que leur légalité fait l'objet de beaucoup de controverses.

Des analyses faites sur le G5 Sahel en tant que cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, il ressort que plus de cinq ans après sa création, la démonstration de son efficacité reste à faire. Cette inefficacité repose selon les analyses sur sa non-appropriation par les pays membres, sa dépendance quasi totale aux financements étrangers et la faiblesse de ses structures de décision. Dans une étude publiée, en mars 2019, par la Fondation pour la recherche stratégique, le chercheur Nicolas Desgrais juge que « *le G5 Sahel, qui agit dans un environnement institutionnel dense, doit (...) engager de toute urgence les réformes qui lui permettront*

*de consolider et de préserver sa légitimité en tant que cadre de coordination régionale interétatique ».*

Au-delà de la richesse des analyses faites par les différents auteurs, il est impératif que les chercheurs africains, principalement ceux de la bande sahélo-sahélienne, développent leurs propres connaissances et récits pour combler le vide épistémologique sur la crise qui affecte cette région du monde. Et, c'est ce à quoi cet ouvrage tente de répondre.

## **Péril terroriste et reconfiguration des relations forces de défense et de sécurité (FDS) et groupes de vigilantisme au Burkina Faso<sup>1</sup>**

**Zakaria SORE**, Université Joseph Ki-Zerbo  
**Muriel COTE**, Université de Lund

### **Résumé**

*Face à une certaine perception de la défaillance de l'État dans le domaine de la sécurité, des initiatives communautaires ont favorisé la résurgence de pratiques locales de défense et de sécurisation des territoires. Les groupes de vigilantisme émergent dans ce contexte avec des modes opératoires souvent décriés. La particularité de leurs actions, ne respectant pas souvent les droits humains, avait limité leurs rapports officiels avec les forces de défense et de sécurité (FDS). La réticence des responsables de ces groupes à accepter certaines dispositions des textes réglementaires de l'État a amené les FDS à restreindre la collaboration avec eux.*

*Cependant, la montée des attaques qualifiées officiellement de « terroristes » pose une nouvelle menace sur la sécurité humaine, et va contribuer à reconfigurer leur relation. La recherche présentée ici vise à saisir cette dynamique socio-sécuritaire à travers l'émergence des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) à partir de 2020 au Burkina Faso, qui semblait a priori résoudre la question des opérations de sécurisation des groupes d'auto-défense, et qui, a plutôt conduit au rapprochement entre ces groupes et les FDS.*

*Une approche anthropologique a été utilisée dans ce travail afin de saisir les représentations et pratiques des acteurs autour de leur collaboration. Des entretiens*

---

<sup>1</sup> Cet article est le produit d'une longue recherche collaborative entre les deux auteurs. La collaboration a commencé avec le Projet *Security and fragile states : The spaces of vigilante legitimacy in Burkina Faso*, financé par l'Université de Zürich qui a permis de faire une première recherche sur le vigilantisme. La suite de l'article a été possible grâce à l'Académie Pilote Postdoctorale Africaine (PAPA) dont Zakaria Soré est lauréat qui a favorisé la continuité de la discussion méthodologique et de la collecte de données par les deux auteurs.

*semi-directs ont notamment été réalisés à cet effet auprès des acteurs de la sécurité (police, gendarmerie et armée) et les dozos, les volontaires pour la défense de la patrie et les koghweogo. L'article conclue que, loin de résoudre la question du monopole légitime de l'État sur la violence, les mesures de collaboration entre citoyens et FDS dans un contexte de « menace terroriste » la posent plus que jamais.*

**Mots clés :** *terrorisme, collaboration, force de défense et de sécurité, vigilantisme.*

## **Introduction**

Le Burkina Faso dispose d'institutions formelles chargées de la production de la sécurité au profit des populations. En dépit de l'existence de cet ordre formel chargé de la sécurité des citoyens, les vols à mains armées, les actes de grand banditisme, le terrorisme se sont développés, et le sentiment d'insécurité des populations connaît une montée. Ainsi, les populations se sont organisées en groupes de vigilantisme, ou auto-défense, afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs biens, et en faisant désormais de la sécurité, un objet de co-production entre les forces officielles de défense et de sécurité et les groupes d'auto-défense. La co-production est définie comme la participation des citoyens à la conception et à la délivrance des services dans un domaine particulier de la vie sociale.

Pour des citoyens burkinabè, l'inadaptation perçue des institutions étatiques a encouragé la formation de groupes vigilants (Z. Soré, 2019). Le vigilantisme recouvre une gamme d'actions collectives, souvent violentes et généralement illégales, dont la vocation proclamée est de maintenir l'ordre et/ou d'exercer la justice, au nom de normes juridiques ou morales (G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, 2016). Ce sont donc des mouvements organisés concurrençant l'État dans son monopole de violence. Ils sont autonomes, mais ont souvent des relations de collaboration avec les structures étatiques (Z. Soré, M. Côte et B. Zongo, à paraître).

L'entrée des civils dans la production des services publics de sécurité au Burkina Faso a déjà une longue histoire. Des premiers moments des indépendances à nos jours, les populations, à des moments critiques, se sont organisées afin de faire face à l'insécurité (L. O. Kibora, et al. 2018, Z. Soré, 2019, A-K Saïdou, 2019), à travers des tentatives d'inféodation ou de rapprochement entre l'État et les groupes d'auto-défense. Il faut relever que ces mobilisations « du bas » (S. Hagberg et al. 2018) ne s'opposent pas systématiquement à des initiatives qui viendraient « du

haut», en l'occurrence de la police (L. Fourchard, 2012). Les formes d'organisation ont évolué suivant, non seulement, le niveau de menaces sécuritaires, mais aussi suivant la position de l'État face au développement de ces groupes. Certains régimes ont saisi le développement des groupes de vigilantisme comme des opportunités pour sous-traiter la gestion de la sécurité.

La position officielle de l'État a donc fluctué autour de la reconnaissance plus ou moins tacite, au fil des années, du rôle des citoyens dans la lutte contre le grand banditisme et, plus récemment, contre le terrorisme. Des comités de vigilance (L. O. Kibora et al. 2018) à la police de proximité en passant par les Comités de Défense de la Révolution (CDR), et tout récemment les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), l'État a tenté d'organiser les populations à la prise en charge de la sécurité, et d'obtenir leur collaboration pour plus d'efficacité. Dans cet article, nous étudions plus en détail les trajectoires de la relation entre les groupes d'auto-défense et les forces officielles de sécurité au Burkina Faso, dans un contexte où l'État est largement perçu comme incapable d'impulser l'action publique (T. Muller, 2000), en particulier dans la production de la sécurité. Il s'agit d'interroger les rapports entre acteurs hétérogènes intervenant sur un même secteur d'action publique – en termes d'apprentissage et de coordination, ou au contraire de concurrence, de neutralisation et d'inefficacité - et l'influence du contexte sécuritaire, dans le cas présent, la perception de la menace terroriste, dans le façonnage de ces relations.

Nous avons choisi l'approche socio-anthropologique de l'action publique qui se penche, non pas sur l'efficacité des politiques publiques, mais s'attache plutôt à comprendre comment les gouvernants – comprenant l'État et ses politiques publiques – et les gouvernés interagissent de sorte à co-produire de l'action publique autour d'une problématique donnée – ici, la sécurité (P. Lavigne Delville, 2017). En effet, en matière de sécurité, la relation entre FDS et groupes d'auto-défense ne peut se capturer dans le champ officiel uniquement, et requiert plutôt un aperçu des perceptions des acteurs sur le terrain. Comme le dit J-P Olivier de Sardan (2004, p. 144)

« Les organigrammes, les textes officiels, les chartes et les cartes, les listings et les plannings ne manquent certes pas et dessinent les contours d'un monde bureaucratique rassurant et fonctionnel. Mais la réalité est tout autre, fort éloignée de cette image lisse : les fonctions exécutées ne sont pas celles prévues ; les agents font autre chose que ce pour quoi ils sont officiellement

recrutés et payés ; les bénévoles et autres supplétifs informels absents des fiches de paye accomplissent une partie non négligeable des tâches régulières ».

Notre étude empirique a imposé l'utilisation de trois outils méthodologiques dans une enquête de terrain menée entre juin et août 2020. Premièrement, la collecte et l'analyse de documents de loi et de communication officiels nous ont permis de saisir la fluctuation des positions officielles vis-à-vis des groupes de vigilantes, et leur transformation dans un contexte présenté comme marqué par une « menace terroriste ». Deuxièmement, des entretiens ont été effectués auprès des divers acteurs institutionnels et des membres des groupes d'auto-défense. Des agents des forces de défense et de sécurité, des responsables administratifs que sont les maires, les préfets et des membres et responsables des groupes de dozos, de koglwego et de VDP, la dernière déclinaison en date de la tentative de coopération entre groupes d'auto-défense et FDS, ont été interrogés. Le troisième outil qui a été utilisé est celui de l'observation dans les espaces servant de quartiers généraux des groupes de vigilantisme. Cette présence dans les quartiers généraux a permis de voir des documents attestant de l'existence de relations, de partage d'expériences et d'informations, d'organisation de sorties communes de sécurisation, mais aussi de voir les armes tenues par les membres des groupes de vigilantisme, et de l'utilisation des expressions militaires. Les sites d'observation ont été choisis parmi les divers territoires où les VDP étaient particulièrement actifs pendant les mois de l'enquête.

L'analyse de documents officiels montre que les groupes d'auto-défense n'ont pas disparu sous l'impulsion des nouvelles politiques publiques sécuritaires énoncées dans un contexte de risque sécuritaire « terroriste » auquel le Burkina Faso fait face depuis quelques années, mais qu'ils perdurent et que leurs relations avec les FDS se sont transformées. Nous montrons que ces relations ont fluctué, se caractérisant tantôt par la concurrence, tantôt par la collaboration, plus ou moins officielle. Nous continuons par introduire la nouvelle forme de politique publique sécuritaire prônant la participation des citoyens à la sécurité, à savoir, les VDP, et posons la question de savoir si les VDP résolvent la question des groupes d'auto-défense en menant à leur disparition. Le travail de terrain dans les régions où les VDP sont particulièrement actifs atteste plutôt d'une frontière fluide qui s'est créée entre groupes d'auto-défense et VDP, et des modes de collaboration

VDP-FDS en se penchant particulièrement sur les aspects de recrutement, de division des tâches avec un accent sur le renseignement, la formation et les sorties communes. Sur cette base, l'article conclue sur une réflexion autour de la légitimité de ce tournant "urgentiste" vers la co-production des services de sécurité au Burkina Faso.

### **Groupes d'auto-défense-FDS, une longue histoire faite de soupçons et d'appréhensions**

La sécurité au Burkina Faso est gérée par l'ensemble des corps habillés, que l'on répartit entre les forces militaires et les forces paramilitaires. Par forces militaires, on désigne l'armée régulière, qui comprend l'armée de terre, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale. Par forces paramilitaires, on entend la police, les eaux et forêts, la douane, la garde de sécurité pénitentiaire et la brigade nationale des sapeurs-pompiers. (L. Yarga et H. Ouédraogo, [https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/bm\\_WestAfrica\\_bryden\\_fr.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/bm_WestAfrica_bryden_fr.pdf)). En dépit de l'existence de cette organisation administrative dans la prise en charge de la sécurité, les civils contribuent à assurer la sécurité également, participant avec des formes d'organisation spécifique.

Ainsi, le Burkina Faso a toujours connu la présence de civils organisés en groupes dans la production des services de sécurité. Tel le crocodile qui est obligé de s'adapter quand le cours de la rivière change de direction, les relations entre groupes d'auto-défense et services étatiques ont connu de nombreuses fluctuations, passant de la tolérance à l'interdiction, et à la collaboration. En effet, le déploiement du vigilantisme sous ses différentes formes traduit les nombreuses modalités de l'exercice du pouvoir d'État. Celui-ci consiste à tolérer, ignorer, combattre ou disqualifier des pratiques selon des impératifs historiques plus larges, oscillant entre la volonté de la puissance publique de se décharger des fonctions de maintien de l'ordre sur des groupes particuliers, et la revendication du monopole de la violence légitime sur l'ensemble du territoire national (T.G. Kirsch et T. Grätz 2010 ; L. Fourchard, 2018, p. 171). Le vigilantisme au Burkina Faso a connu toutes ces attitudes. Sous la Révolution, « l'ambition des dirigeants de libérer les citoyens de l'emprise de forces sociales dominantes » (A. K, Saïdou, 2019) avait renforcé une prise en charge communautaire dans tous les domaines de la vie, dont le secteur de la sécurité à travers la création des Comités de défense de la révolution (CDR).

La participation des civils à la production de la sécurité prend une tournure différente au début des années 1990. Cette période voit une croissance des attaques à mains armées, des vols par effraction et une montée de l'insécurité. Face à un État qui a du mal à assurer la sécurité pour tous les citoyens, les populations s'organisent et prennent en charge leur propre sécurité, notamment en collaboration avec les services paramilitaires forestiers (S. Hagberg 2019). Le dynamisme des populations dans le domaine va entraîner un changement de paradigmes et une évolution des textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité. L'État a tenté stratégiquement d'utiliser cette production de la sécurité par le bas en essayant d'encadrer les groupes qui naissent. Il l'annonce dans la *Stratégie nationale de sécurité intérieure 2011-2020*.

« La participation communautaire à la lutte contre l'insécurité et à la préservation de la sécurité des personnes et des biens constitue un enjeu important et une nécessité impérieuse. L'accroissement de l'insécurité et du sentiment d'insécurité exige un élargissement de l'offre en service de sécurité et en recherche de paix sociale. »

Cette volonté est accompagnée d'une conviction des autorités selon laquelle c'est au sein des populations que s'organisent les actes d'insécurité et elles ont vraisemblablement les moyens de les prévenir, de les détecter et de contribuer à leur réduction. Cette conception va de pair avec les pressions des bailleurs internationaux qui imposent la réduction des interventions et dépenses étatiques à proprement parler, et à la « participation citoyenne » dans la délivrance des services publics, dont la sécurité (OCDE, 2005).

Cette double appréhension de la position des populations dans les questions de sécurité aboutit à l'adoption au Burkina Faso de la Loi n°032-2003/AN relative à la sécurité intérieure, dont l'Article 8 mentionne clairement l'implication des populations dans la production des services de sécurité : « la sécurité des personnes et des biens, le maintien de la sécurité et de la paix publiques sont garantis par l'État et assurés par la force publique avec le concours des citoyens à travers la mise en œuvre d'une police de proximité. » L'État fait installer des Comités Locaux de Sécurité (CLS), inspirés par les conseils de sécurité, connus en France et en Belgique (H. Bojsen et I. Compaoré, 2020). Les CLS qui peuvent être considérés comme une sécurité bon marché devaient être des instances de production de l'information au profit des forces de sécurité et des populations. Leur organisation et mode de fonctionnement sont précisés dans les décrets n°2005-

245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD /MFB/MPDH du 12 mai 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de comités locaux de sécurité et n°2005-263/PRES/PM/SECU/DEF/MATD /MFB/MPDH du 13 mai 2005 portant adoption d'un Plan de Mise en Œuvre de la Police de Proximité.

Les CLS n'ont pas eu le succès attendu. Ils devaient collecter les informations et les fournir aux forces de sécurité, mais ils se sont sentis dans une position passive où toutes les initiatives de traque et d'utilisation de la violence contre les présumés voleurs étaient laissées aux seuls gendarmes et policiers. Cette appréhension du rôle des CLS, qui en réalité sont conçus par l'État comme des instances de concertation entre les services de sécurité et les populations locales, entraîne un désintérêt des populations : « au mois de décembre 2009, sur huit mille trois cent dix-sept (8317) CLS escomptés, cinq mille huit cent vingt-deux (5822) ont été nommés, trente mille quatre-vingt (3080) installés et mille six cent soixante-trois (1663) fonctionnels, soit 20% fonctionnels » (Stratégie nationale de sécurité intérieure 2011-2020). Le rapport de l'ONG Coginta indexe des problèmes financiers comme responsables de l'inopérance des CLS :

« Ces CLS ont fonctionné pendant plusieurs années avant de tomber, semble-t-il, en désuétude malgré les résultats encourageants qu'on leur prêtait. Les jetons de présence pour les séances ne sont plus venus de Ouagadougou entraînant leur désaffection. Aujourd'hui, par exemple, les FSI<sup>2</sup> nous ont affirmé que le CLS de Cinkansé n'est plus opérationnel depuis des lustres. » (Coginta, 2020, p. 42).

L'État a adopté une approche par le haut (L. Fourchard, 2008, 2012) dans laquelle les populations ne se sentent pas suffisamment impliquées, sinon exclues. Ces divergences de regard ont entraîné l'échec de la police de proximité. En effet, comme le dit J-C. Thoenig (1994, p. 368), « le milieu abonde de rivalités corporatistes qui attisent et rationalisent les attitudes de réserve, quand ce n'est pas d'hostilité, à l'égard des institutions voisines ». Les forces de l'ordre sont soupçonnées de complicité avec les bandits, et de n'être pas suffisamment engagées dans la production de la sécurité. « Il y a des gendarmes qui trouvaient des cachettes aux bandits quand la Police était à leurs trousses à Boulsa ; c'est encore les bandits qui nous ont révélé ces secrets », relève Boureima

---

<sup>2</sup> FSI signifie Forces de sécurité intérieure et est utilisée pour désigner l'ensemble des forces officielles chargées de la production de la sécurité (police et gendarmerie).

Nadbanka chef koglweogo de Boulsa (<http://www.sidwaya.bf/m-13080-corruption-du-systeme-judiciaire-et-securitaire-des-koglweogo-brandissent-des-preuves.html> consulté le 21 juillet 2017). Il existe entre les membres des groupes d'auto-défense et les forces officielles de sécurité ce que Z. Soré, M. Côte et B. Zongo (à paraître) appellent un « univers de soupçons », qui a rendu la collaboration difficile pendant longtemps.

Ces soupçons peuvent être justifiés par la constance des rapports sur l'état de la corruption au Burkina Faso qui ont toujours placé les forces officielles de sécurité, notamment douane, police, gendarmerie, dans le peloton de tête des institutions les plus corrompues. Dans le classement 2017 des services les plus corrompus du Réseau national de Lutte anti-corruption, la douane, la gendarmerie et la police nationale occupent respectivement la deuxième, la quatrième et la septième place (REN-LAC, 2017). L'autre facteur qu'une fine lecture du contexte sociopolitique national permet de répertorier comme nourrissant cet univers de soupçon est la désorganisation du système de maillage des services de sécurité consécutive aux actes de violence contre les commissariats et brigades de gendarmerie. Cette désorganisation est apparue à la suite de l'assassinat de l'élève Justin Zongo en 2011, et des émeutes qui s'en sont suivies, d'une part, et d'autre part aux mutineries des militaires et paramilitaires de 2011. La suite judiciaire de l'assassinat de cet élève a conduit à la condamnation des policiers mis en cause. Au même moment, il y a eu la radiation de centaines de militaires et paramilitaires suite aux mutineries. Les condamnations ont entraîné une certaine démoralisation des personnels de la défense qui regardent de façon passive certains agissements portant atteinte à la sécurité.

« Les unités de police ont commencé à prendre moins de risques. Personne ne voulait se lancer dans des opérations dans lesquelles il risque sa vie, et pour lesquelles on peut facilement se voir condamner. Les délinquants ont donc profité pour occuper certains espaces. Par exemple, rien qu'en 2012, au moins 32 personnes ont été tuées dans les braquages » (Entretien avec un Commissaire de police, juillet 2020).

Les agents de sécurité démotivés, les efforts de sécurisation du territoire connaissent un assouplissement. La démotivation des forces de défense et de sécurité entraîne aussi, sous l'argument officiel de manque de moyens de défense, un repli vers les grands centres, laissant les populations à la merci des groupes criminels, et aujourd'hui à celle des attaques terroristes.

Les groupes d'auto-défenses informels ont gagné en nombre et en tâche dans ce contexte, mais ils sont considérés eux-mêmes dans les discours officiels de l'État avec soupçon car ils défient la légitimité de son monopole sur la violence physique (S. Hagberg et S. Ouattara, 2010). Les groupes d'auto-défense koglwego ont par exemple été très contestés à ce sujet, s'agissant des violences faites à l'encontre des présumés criminels lors de leur arrestation et condamnation (R. Da Cunha-Dupuy et Q. Quidelleur 2018). Les forces de l'ordre hésitent à partager le domaine de la sécurité avec les groupes d'auto-défense car cela serait une acceptation tacite du partage du monopole de la violence par l'État. Cette hésitation se traduit par des messages de source officielle contradictoires à l'encontre de ces groupes, comme c'est le cas par exemple de l'allocution de Simon Compaoré ancien ministre de la sécurité qui félicite les groupes koglwego de Kantchari qui, « il n'y a pas très longtemps étaient traités de manière négative », tout en expliquant à ces groupes plus ou moins formalisés que « on ne peut pas permettre que des citoyens arrêtent d'autres citoyens » (<http://lefaso.net/spip.php?article81463>). L'échec des premières expériences de la police de proximité laissait aussi la peur de certains hauts responsables de la police et de la gendarmerie de voir les comités locaux de sécurité se transformer en sorte de milices.

Aussi les populations de façon générale, et les responsables des groupes de vigilantisme, accusent-ils les services de sécurité de ne pas être très impliqués dans la lutte contre le grand banditisme, et aujourd'hui dans celle contre le terrorisme. En réalité, cette position des forces de sécurité est liée à la forme de lutte qu'elles implémentent. L. Yarga et H. Ouedraogo ([https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/bm\\_WestAfrica\\_bryden\\_fr.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/bm_WestAfrica_bryden_fr.pdf)), estiment qu'il y a l'absence d'une stratégie solide de lutte contre le phénomène, stratégie se limitant à des actions sporadiques, dont les effets sont certes spectaculaires par moment, mais qui ne s'inscrivent pas dans la durée : opérations coup de poing, patrouilles sur les axes, etc. La faible performance des forces armées dans cette lutte accentue les accusations et les distances entre elles et les populations.

L'histoire de la production de la sécurité au Burkina Faso retracée ici, est traversée par des rapports difficiles entre les forces officielles de sécurité et les groupes de vigilantisme. Cependant, le changement de la nature de la menace avec la montée des attaques terroristes va

reconfigurer les rapports entre ces deux entités participant à la production des services de sécurité publique.

### **Quand la montée de l'insécurité rabat les fiertés institutionnelles et favorise la collaboration**

À partir de 2015, le Burkina Faso a connu une nouvelle forme d'insécurité avec les premières attaques terroristes sur son territoire. Les camps militaires, les brigades de gendarmerie, les commissariats de police sont devenus les cibles des attaques, ce qui entraîne la fermeture et l'abandon de certains territoires par les forces de l'ordre.

« L'arrivée des jihadistes et la peur qu'ils déclenchent ne font qu'accélérer cet abandon de l'État : quand ils n'ont pas déjà fui, les gendarmes, policiers et soldats sont regroupés dans des villes ou dans des postes fortifiés, suivis ou précédés par les enseignants ou les services de santé. » (Jean Pierre Olivier de Sardan, in Jeune Afrique n°3085 du 23 au 29 février 2020).

L'avancée des terroristes a en effet fait partir les représentants et symboles de l'État, laissant les populations avec ces groupes armés dans certaines zones du territoire. Se sentant abandonnées, les populations s'organisent et prennent en charge leurs problèmes de sécurité. Elles réveillent ou dynamisent des structures existantes, qui étaient en somnolence. Aux groupes anciennement connus comme les dozos, s'ajoutent les koglwego et les rouga qui se donnent des missions de protection des populations.

Cette situation impose une reconfiguration de l'arène sécuritaire au Burkina Faso comme le note A-K. Saidou (2020). Il relève que par exemple face à la crise sécuritaire, le gouvernement a organisé, du 24 au 26 octobre 2017, un Forum national sur la sécurité qui procède du programme présidentiel et a rassemblé environ 600 participants. Ce forum impulse une démarche participative, mais les actions des groupes de vigilantisme font l'objet de critiques de la part des défenseurs des droits humains, et amènent l'État à opter pour une posture floue sur la question des groupes d'auto-défense, car les populations saluaient déjà leur travail qui a permis de pacifier certaines localités. L'État qui se trouve entre la pression des regards legalistes appelant à la mise à l'écart des groupes d'auto-défense de la production de la sécurité, et celle des populations et de certains acteurs de la sécurité demandant un encadrement et une implication, évolue de façon prudente en essayant au préalable de donner une base légale à l'implication des citoyens.

La stratégie de l'État consiste à donner une légitimité aux groupes existant sur le terrain, dont la participation à la production de la sécurité est reconnue, mais les actions critiquées, parce que portant atteinte aux droits de l'homme. Face à ces critiques, et convaincu de l'apport de ces groupes d'auto-défense à la sécurisation du pays, le gouvernement opte pour leur légalisation et encadrement à travers l'adoption du Décret n°2016 1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité. Le Décret permet aux groupes d'autodéfense de participer à la lutte contre l'insécurité en ayant un rôle de veille sécuritaire, de renseignement et d'interpellation, à travers des « structures communautaires locales de sécurité » (SCLS), parfois aussi connues sous le nom d'Initiatives Locales de Sécurité (ILS). En cas de crime ou de délit flagrant, le Décret autorise les SCLS à appréhender les suspects, mais les oblige à les livrer au poste de police ou de gendarmerie le plus proche (Article 8). L'autorisation d'appréhender induit une démonopolisation des fonctions régaliennes.

La montée des actes terroristes et de grand banditisme a permis aux acteurs officiels de la sécurité et aux groupes d'auto-défense de comprendre qu'ils doivent marcher ensemble. L'État a laissé sa fierté dans l'exercice de son monopole de violence pour regarder les groupes d'auto-défense sur leurs aspects pragmatiques. Le recours aux populations civiles dans la lutte contre le terrorisme a été imposé par l'inadaptation de la stratégie des forces étatiques au mode opératoire des terroristes, mais aussi à l'implicite reconnaissance de l'efficacité des groupes d'autodéfense dans ce combat.

Les services de police ont été les premiers à comprendre l'importance de la collaboration avec les groupes d'auto-défense. Si au niveau national, le Décret de 2016 cité plus haut n'a pas pu trouver un schéma de collaboration entre forces de défense et de sécurité et initiatives locales de sécurité, dans les zones dites rouges, des démarches ont été entamées pour une mutualisation des stratégies. C'est le cas dans le Loroum, où déjà en 2018 face au péril sécuritaire, la police a initié des rencontres avec les populations, et les responsables des groupes d'auto-défense avec pour objectif de lever les obstacles de collaboration. Dans cette province, les responsables de la police ont mis en place un espace de rencontres et d'échanges avec la population dans l'optique de permettre de discuter des questions de sécurité.

« C'était une nécessité pour tous les acteurs qu'on s'organise pour aider à sécuriser les populations à travers le partage des renseignements, mais aussi des autres actions. Nous avons pu faire des journées de sensibilisation. Ce sont des actions qui ont permis de lever les barrières. Grâce à ces rencontres, les populations se sont rapprochées des services de police. » (Responsable de la police nationale du Loroum, entretien, juin 2020).

Le contexte sécuritaire est ainsi en train d'installer chez l'ensemble des acteurs de la sécurité au Burkina Faso, l'idée « qu'un minimum de contrôle social assuré par les habitants eux-mêmes est fondamental pour la tranquillité d'un site » (T. Oblet, 2008, p. 41). Cette philosophie sous-tend les politiques publiques autour de la sécurité, et place les forces de sécurité burkinabè dans une posture d'acceptation de la participation officielle des civils à la production de la sécurité. Désormais, les forces de sécurité ne sont plus jalouses du partage du monopole de la violence symbolique. Mieux, il y a eu un changement paradigmatique qui les ramène à considérer la participation des populations comme un des piliers de la sécurisation du territoire. Ce changement de paradigme se justifie notamment dans la nature « asymétrique » du combat, selon laquelle l'ennemi est difficilement identifiable de prime abord par des militaires entraînés mais non familiers avec les terrains spécifiques d'où proviendrait la menace. Après sa prise de commandement, en 2017, de la « première région militaire » du Burkina Faso comprenant le Centre-Nord, le Nord et le Sahel, le colonel Gilles Bationo détaille sa mission ainsi :

« En n'oubliant pas que l'ennemi vient de chez nous, ce sont nos frères, ils sont au sein de la population. On ne peut lutter contre cet ennemi qu'avec l'appui de la population. C'est une approche intégrée, globale. Il n'y a pas que du militaire pour combattre le terrorisme. Il y a la part de tout un chacun. » (<https://lefaso.net/spip.php?article79060>, consulté le 15 août 2020).

La disposition des forces de sécurité à coopérer avec les civils produit des effets au niveau politique. À la sortie de l'attaque terroriste de Bounghou, dont le bilan officiel fait état de 38 morts, le Président du Faso a « ordonné le recrutement de Volontaires de la défense de la patrie dans les zones sous menace » (<https://lefaso.net/spip.php?article93015>, consulté le 7 août 2020). Dans cette dynamique, la loi n°2020/AN portant institution de Volontaires pour la défense de la patrie, adoptée le 21 janvier 2020 définit, en son article 2, le volontaire comme « une personne de nationalité burkinabè, auxiliaire des forces de défense et de

sécurité, servant de façon volontaire les intérêts sécuritaires de son village ou de son secteur de résidence, en vertu d'un contrat signé entre le volontaire et l'État ». Faisant écho au colonel Bationo cité plus haut, un rapport journalistique de l'état de mise en place des VDP fait par le colonel Moussa Diallo en 2020 considère l'emploi des volontaires comme « un impératif à partir du moment où cette guerre asymétrique ne pouvait être laissée entre les mains des seuls militaires. Si sa mise en œuvre concerne le territoire national, elle est implémentée dans certaines régions en fonction de l'urgence sécuritaire » ([http://www.observateur.bf/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=5109](http://www.observateur.bf/index.php?option=com_k2&view=item&id=5109), consulté le 11 août 2020).

Cette loi pose la question de savoir comment se transforment les relations qui existaient de façon officieuse et non uniforme entre l'État et les groupes vigilantistes dans la lutte contre l'insécurité. D'une part cette loi semble vouloir marquer une rupture dans les relations entre l'État et les groupes de vigilantes. Par exemple, elle organise la relation entre FDS et citoyens à partir du recrutement individuel, plutôt qu'à travers l'officialisation de groupes en association, comme c'était le cas des ILS. D'autre part, elle promeut l'abandon de l'uniforme et de la justice privée qui sont deux des éléments les plus visibles de la mise en concurrence de l'État par les groupes d'auto-défense. Ceci ressort clairement dans les mots du colonel Diallo susmentionné : « les VDP sont en contrat avec nous mais je ne peux pas répondre des Koglweogo. Certains ont intégré les VDP sous certaines conditions, notamment le renoncement à leur tenue ainsi qu'à la justice privée » ([http://www.observateur.bf/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=5109](http://www.observateur.bf/index.php?option=com_k2&view=item&id=5109), consulté le 11 août 2020).

L'abandon de ces éléments, avec l'intégration des VDP, permet la réconciliation entre l'État et les groupes d'auto-défense. Mais en laissant leur uniforme au vestiaire et en endossant la casquette institutionnelle VDP, les membres de ces groupes disparaissent-ils ? les VDP se recrutent parmi les membres des groupes vigilantistes déjà opérationnels dans la lutte contre l'insécurité, que sont les koglweogo, les dozos, mais aussi parmi les anciens militaires, et l'adoption de la loi sur les VDP pose la question de savoir si les groupes d'auto-défense deviennent donc du « vigilantisme officiel » (Olaniyi, 2009, p. 311) formalisé sous l'initiative de l'État pour contenir les problèmes liés à l'insécurité. Cette question demande à explorer plus en détail les modalités spécifiques qui encadrent la participation citoyenne à la production de la sécurité. Dans ce qui suit

nous abordons cette question à travers les modalités du recrutement, de la division des tâches, les actions communes entre FDS et groupes d'auto-défense, et enfin la formation.

## **Les modalités de collaboration VDP-FDS : quid des groupes d'auto-défense ?**

### **Le recrutement : L'impérative participation des populations à la production de la sécurité**

L'histoire de la production de la sécurité au Burkina Faso montre que la participation de la population dans ce domaine n'est pas nouvelle. Cependant, la dynamique de l'insécurité a mis les autorités burkinabè dans une dynamique qui impose le recours à des dispositifs qui « visent à impliquer explicitement une pluralité d'acteurs, au-delà de ceux classiquement habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif » (L. Blondiaux et Y. Sintomer, 2002).

Dans le recrutement des volontaires, l'État décide d'adopter une approche délibérative en vue d'adapter les choix à la volonté de « l'opinion publique irrationnelle de la masse, ils l'ancrent dans les discussions ordinaires des citoyens » (L. Blondiaux et Y. Sintomer, 2009, p. 32). La délibération serait une source de légitimité, dans la mesure où elle favoriserait le respect de tous les acteurs et la prise en compte de leurs arguments. Habermas pose comme condition de réussite des délibérations qu'elles soient inclusives, publiques et qu'elles excluent le recours à la menace ou aux marchandages, c'est-à-dire à d'autres éléments que la « force du meilleur argument » (L. Blondiaux et Y. Sintomer, 2009). Dans la démarche d'installation des VDP, ces conditions sont réunies : les concertations se font dans les lieux symboliques des villages, avec la participation des autorités traditionnelles locales.

« Dans chaque village, les gens se retrouvent volontairement autour de leurs personnes ressources et mettent en place des coordinations. Ils se retrouvent de façon publique, et les gens apprécient leur degré de crédibilité ou de bravoure. On voit s'ils ne sont pas d'anciens voleurs, s'ils sont courageux. C'est après cela qu'on dresse la liste qu'on nous transmet et que nous transmettons par la suite à la hiérarchie militaire. » (Coordonnateur du Mouvement pour la résistance populaire<sup>3</sup>, entretien du 7 juillet 2020).

---

<sup>3</sup> Le Mouvement de la résistance populaire a été créé en octobre 2019 à la suite de la multiplication des attaques terroristes dans la province du Bam. Il s'est donné pour

Dans l’imaginaire populaire, les membres des groupes de vigilantisme sont déjà considérés comme des hommes courageux, engagés pour la défense de leur village et ne recherchant pas d’intérêts personnels. Cette perception constitue un boulevard pour ces acteurs d’intégrer les VDP. Le mode de recrutement des volontaires profite aux membres des groupes de vigilantisme qui sont déjà engagés dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont une légitimité au sein des villages, parce qu’ils sont déjà dans la lutte, mais aussi au niveau mystique, ce sont les plus craints. Ils revendiquent l’amour de la patrie, et clament avoir devancé la loi dans la lutte et par conséquent, se présentent comme les plus légitimes à être dans les VDP. Au regard du nombre limité de personnes à engager dans les VDP par village, et de la limitation de l’âge des engagés, les responsables des groupes d’auto-défense, par consensus, décident quelles personnes doivent être envoyées dans ce nouveau groupe.

Les forces de défense et de sécurité elles-mêmes savent que les membres de groupes d’auto-défense ont intégré les VDP, mais elles apprécient que ce soit eux, parce qu’étant des acteurs dotés d’une expérience en matière de lutte et d’une connaissance du terrain. Un gendarme explique : « Il n’y a pas de personnes mieux placées dans les groupes de volontaires que ces gens qui combattent déjà le terrorisme. Ils connaissent le terrain, ils savent où se trouvent les terroristes et ils savent comment mener le combat. » (Gendarme, entretien août 2020).

La loi sur les VDP apporte un souffle nouveau dans la collaboration entre les deux types d’acteurs. Les militaires, policiers et gendarmes profitent de la connaissance du terrain des membres des groupes de vigilantisme, et ces derniers profitent de la force des armes des premiers. Mais l’apparition des VDP n’a pas entraîné la disparition des groupes d’auto-défense : dans la réalité, sur le terrain, les VDP et les groupes de vigilantisme, sont tous deux présents. Cette coexistence a été observée dans plusieurs villages dont Nogo (Loroum), Kombori (Kossi), Tanwalgou (Gourma), Pensa (Sanmatenga) où les deux forces font

---

mission de fournir prioritairement des renseignements aux forces de l’ordre afin d’accroître leur efficacité sur le terrain. Son premier responsable explique que le mouvement a été créé dans l’optique de soutenir la lutte contre le terrorisme en mobilisant les populations autour des personnes ressources, notamment les chefs coutumiers, les responsables religieux, les Koglweogo, les CDR (Comités de défense de la révolution), les Dozos, tout ce qui peut être qualifié de force dans chaque localité pour que nous puissions renforcer le renseignement et entreprendre toute autre action dans le sens de renforcer la capacité opérationnelle de notre armée nationale.

équipe et définissent ensemble les stratégies de combat. Dans cette dynamique, les structures étatiques « ferment les yeux » sur certains actes des groupes d'auto-défense qui pourraient être considérés comme des actes d'atteinte aux droits humains. Le rapprochement des institutions policières et des populations permet de reconsidérer les raisons pour lesquelles l'État tolère certaines formes de violence sans pour autant les tenir a priori pour une atteinte à son autorité et à sa souveraineté (L. Fourchard, 2018). Ce rapprochement se constate également à travers le renseignement et l'engagement martial à leurs côtés.

### **La division des tâches : renseignement sur les mouvements des terroristes**

La montée du terrorisme a eu pour effet de réduire la distance entre les FDS et les groupes de vigilantisme, à travers le changement dans l'approche de la production de la sécurité. Les théories sociologiques démontrent que, sous certaines conditions, ces innovations procédurales peuvent avoir un impact significatif sur les pratiques politiques. (L. Blondiaux, 2007). Ici, l'impact a été la formalisation d'un dialogue entre ces acteurs qui a conduit à une sorte de mise en commun des intelligences dans la sécurisation des différents espaces du pays. Des responsables de la police et de la gendarmerie relèvent qu'au début des attaques, les groupes terroristes, pour s'implanter, avaient dit aux populations que les cibles des attaques étaient les FDS et les fonctionnaires de l'État. Cette stratégie avait empêché les populations de remonter les informations sur leurs mouvements aux structures officielles de sécurité. Cependant, à force d'échange, la situation a été renversée et aujourd'hui, l'État arrive à utiliser les groupes de vigilantisme, notamment à travers des membres VDP légitimes, dans la recherche des informations.

Le vigilantisme est considéré par certaine littérature comme un instrument pratique et bon marché de maintien de l'ordre dans les zones rurales (L. Fourchard, 2018) que des responsables politiques ou policiers tendraient fréquemment à soutenir, voire à solliciter (G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, 2016). Cette utilisation peut se voir comme l'énonçait B. Hibou (1999), comme une sorte d'interventionnisme d'État par la « décharge ». L'État profite du fort ancrage des groupes de vigilantisme comme les dozos et les koglweogo afin de pacifier les relations déjà tendues avec les populations et faciliter le partage des informations. Dans cette logique, les VDP et les autres groupes de

vigilantisme sont utilisés pour fournir des renseignements aux forces officielles de sécurité. Cette dynamique est facilitée par l'implication de l'ensemble des acteurs dans la nécessité de mettre les forces ensemble dans la lutte contre l'insécurité. Les organisations de la société civile qui mobilisent les populations dans la défense de la patrie, insistent sur l'impératif que les forces de l'ordre et les membres des groupes de vigilance ont à regarder dans le même sens. Leur discours utilise le dicton *aya aya n zēkd sugri*<sup>4</sup>

« Le premier discours que nous tenons est un discours patriotique pour dire aux gens que personne ne pourra nous mettre hors du Burkina, si ce n'est nous-mêmes. Seules, nos FDS malgré leur formation, malgré leur bonne foi, malgré leur niveau de perfectionnement ne peuvent à elles seules vaincre le terrorisme. Nous leur disons que partout dans le monde, dans de telles crises, les populations ont toujours été mises à contribution. » (Coordonnateur du Mouvement pour la résistance populaire, entretien du 7 juillet 2020).

En outre, les forces officielles attendent des populations une implication en termes de fourniture de renseignements. Elles considèrent que les groupes de vigilance font partie des communautés, ce qui leur confère des entrées auprès de différentes communautés villageoises et une capacité importante à lire les éléments nouveaux dans la vie des villages. De manière opportuniste, les forces officielles de sécurité profitent pour avoir des informations, et préparer des actions. L'insistance des forces de l'ordre appelant les populations à leur fournir des informations part du postulat qu'on ne peut les protéger sans leur participation. Du reste, ce discours a eu un écho favorable auprès des groupes de vigilance.

« Nous avons tous compris que si les FDS sont en sécurité, nous aussi nous sommes en sécurité. C'est vital pour nous tous, donc nous n'avons autre choix que de partager les informations que nous avons avec elles. Par exemple, quand nous sortons et nous remarquons des mouvements de regroupement des terroristes et nous sentons qu'ils ont une force de frappe supérieure à la nôtre, nous envoyons les informons aux FDS et nous coordonnons ensemble l'action. » (Dozo de Nogo, entretien août 2020).

La doctrine de la coproduction visant la construction progressive d'une stratégie collective et partagée a entraîné un temporaire rapprochement des acteurs. Les membres des groupes de vigilance

---

<sup>4</sup> Ce dicton veut dire simplement que « L'union fait la force ».

collectent les informations sur le terrain et en fonction du rapport de force, décident de faire recours aux FDS ou non.

### **Les patrouilles et les actions communes de sécurisation**

Les patrouilles constituent, en plus du renseignement, un élément important du mode opératoire des groupes de vigilantisme. Cette pratique est aussi favorisée par la parfaite connaissance du terrain. Cet avantage des VDP est utilisé par les forces de défense et de sécurité engagées dans la lutte contre le terrorisme, qui profitent d'organiser des sorties avec eux.

« Quand les militaires sont arrivés nouvellement à Titao, la première grande patrouille a été faite avec nous. Nous avons fait une grande sortie de quatre jours. Lors de cette première sortie, nous avons été attaqués et un militaire a même été tué. Après cela, il y a eu d'autres sorties communes. » (Entretien de groupe avec les dozos et koglwego du Loroum, août 2020).

L'organisation des patrouilles communes est imposée par le fait qu'il n'y a pas de données administratives pour tous les villages, et même quand elles existent elles ne sont pas actualisées. La connaissance intime du territoire constitue un atout majeur pour patrouiller efficacement (G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, 2016). Ainsi, les militaires ont du mal à rallier les différents villages sans l'accompagnement des autochtones qui maîtrisent les voies d'accès et les zones dangereuses pouvant servir aux terroristes pour tendre des embuscades.

« L'armée utilise des cartes qui ne sont pas toujours à jour. Les éléments de l'armée ne connaissent pas bien les différents villages et les pistes qui y mènent. Par contre, nous, nous savons quelles pistes il faut prendre pour éviter les embuscades. C'est pour cela que nous accompagnons l'armée souvent lors de ses sorties. » (Entretien avec responsable dozo et aujourd'hui VDP, août 2020).

Les VDP-FDS composent ensemble des équipes chargées d'organiser des sorties de recherche de terroristes, ou de sécurisation d'endroits précis. De même que pour le renseignement, les patrouilles mixtes permettent aux équipes de mettre ensemble leurs avantages respectifs, afin de donner plus d'efficacité à la mission : la connaissance du terrain et la possession du pouvoir mystique des membres des groupes de vigilantisme d'une part, et la possession d'armes et la maîtrise des techniques de combats des militaires de l'autre. En plus des patrouilles de sécurisation, ce tandem offre des services d'escorte des véhicules et de

personnalités importantes désirant se rendre dans des zones à risque. L'attaque qui a coûté la vie au maire de Pensa a été perpétrée contre un convoi accompagnant le maire, escorté par des militaires et des VDP (<https://www.voafrique.com/a/burkina-au-moins-huit-personnes-dont-cinq-militaires-et-un-%C3%A9lu-tu%C3%A9s-dans-le-nord/5492883.html>, consulté le 15 août 2020).

Lors de ces patrouilles, il existe une sorte de division du travail qui donne aux groupes de vigilantisme, les tâches de gardes des personnes interpellées, de guide dans la recherche de personnes recherchées, mais aussi comme des éclaireurs dans certaines situations. Le rapport de Coginta de janvier 2020, révèle les propos d'un responsable de la gendarmerie qui insiste sur l'importance des groupes d'auto-défense dans l'organisation des actions de sécurisation des localités : « ils peuvent être efficaces, parce qu'ils sont nombreux, ils sont natifs d'ici, ils connaissent mieux le terrain que même les FDS. Nous, nous sommes là pour 3 ou 4 ans, tu vas changer encore de poste ; mais eux ils sont d'ici et ont grandi ici. Ils maîtrisent la zone. » (Coginta, 2020, p. 43).

Ici encore, si l'adoption de la loi sur les VDP a permis la « reconversion » de certains membres de groupes d'autodéfense en VDP légitimes, les groupes d'auto-défense eux-mêmes n'ont pas disparu. Ceci se constate particulièrement dans les localités sous menaces, à travers les patrouilles communes qu'ils organisent en plus d'un système de garde mixte. Les FDS et les groupes vigilantes se donnent des informations sur les itinéraires qu'ils suivent en cas de patrouilles individuelles et cette démarche est stratégique : elle permet de pouvoir se porter secours en cas d'attaques et elle balise le terrain pour les FDS. Pour que la collaboration entre citoyens et FDS soit efficace sous l'impulsion de la loi sur les VDP, il semblerait donc que la longévité des groupes d'auto-défense soit nécessaire. Ceci se constate également dans le domaine de la formation que nous abordons plus bas.

### **La formation en techniques de combats**

La loi instituant les volontaires met la formation des VDP comme actions préalables à mener avant l'engagement des recrues sur les fronts, et/ou la réception des kits de défense offerts par l'armée. La loi prévoit une formation de trois semaines en maniement des armes, techniques de combat et solidarité entre membres de groupes au combat. L'objectif de la formation est double : faire connaître les techniques de combats, mais aussi amener les groupes de vigilantisme à agir dans le respect des droits

humains. Cela est capital, car les VDP et membres de groupes de vigilantisme sont responsables de la tenue de leurs villages, étant donné que l'armée ne fait que des sorties ponctuelles et des patrouilles de sécurisation :

« la nuit, nous avons des postes de surveillance avancés. Ceux qui tiennent ces postes avancés sont dans les arbres et surveillent tout ce qui se passe et alertent les autres. Ce sont les militaires qui nous appris ces techniques de surveillance de notre territoire. C'est ce qui nous permet de bien garder nos villages actuellement » (VDP/ Dozo, entretien août 2020).

Former les membres des groupes d'auto-défense permet aux FDS de faire l'économie de certains combats. Avec les techniques de combat et de camouflage acquises, les membres des groupes de vigilantisme sont à même de défendre leurs villages face à des attaques de moindre envergure : « quand des combattants arrivent à deux ou quatre sur des motos, les VDP peuvent les inquiéter sans avoir recours aux FDS » (responsable militaire, entretien, juin 2020). Les militaires ont montré aux groupes de vigilantisme comment installer des postes de surveillance du village et des *checkpoints* pour détecter les éventuels terroristes qui tenteraient d'entrer dans les villages. Le réinvestissement des formations données par les FDS est immédiat. La stratégie de défense du territoire a rapidement été mise en œuvre par les groupes qui sont dans les zones du front terroriste.

« Au niveau de Ouindigui, ils se sont constitués en groupes pour faire des bouchons dans les différentes entrées du village. Dès qu'il y avait des mouvements, ils alertaient la police et ensemble, ils défendaient le village. (Responsable de la police nationale de Loroum, juin 2020) ».

L'accessibilité difficile de certaines localités et l'éloignement des camps militaires, brigades de gendarmerie et commissariat de police imposent en outre cette formation. Lors des entretiens, il est revenu que les membres des groupes de vigilantisme décident d'aller à la recherche des terroristes dans des zones précises, sans l'armée. Ces types de comportements ont été observés dans la province du Loroum, du Mouhoun, de la Kossi, où les VDP, les dozos et les koglwéogo renforcent le dispositif martial de lutte contre le terrorisme. Cette démarche constitue une stratégie d'acquisition des armes par ces groupes, qui malgré la collaboration ne sont pas satisfaits de la dotation de l'armée. Un responsable militaire nous fait savoir lors de l'enquête de terrain que les groupes de vigilantisme s'illustrent de plus en plus dans la

recherche d'armes : « nous avons l'exemple du groupe de Ladjji de Yoro. Il était installé au Mali, mais il est venu s'installer à Sollé. Ils ont pu récupérer des armes lors des combats avec l'ennemi. Ils ont présenté les armes à l'armée, qui a relevé les séries et les autorise à les utiliser pour se défendre » (entretien, juillet 2020).

On constate donc ici encore que l'adoption de la loi sur les VDP n'a pas mis à mal les groupes d'auto-défense. L'étude de ses modalités de formation et dotation en matériels de combat montre plutôt qu'elle a contribué à la modernisation des armes à la disposition des groupes de vigilantes. Ceci s'opère non seulement à travers la dotation formelle des armes par les forces officielles de sécurité, mais aussi à travers une certaine dynamique, moins formelle, de récompense pour leurs exploits sur le terrain qui cimente la relation FDS-groupes d'auto-défense. Aujourd'hui, les groupes de vigilantisme disposent d'armes de guerre, des gilets par balles et de techniques de combat, et ceci pose plus que jamais la question de ce que constitue le monopole étatique de la violence légitime.

## Conclusion

La question du rapport des groupes de vigilantes à l'État est complexe. Elle a connu une trajectoire fluctuante ponctuée des rapports cordiaux et des rapports d'inimitié. Si, par le passé, la peur de la montée des groupes de vigilantisme, surtout les dozos et les koglwéogo, avait conduit l'État à adopter des approches spécifiques pour chacune de ces entités (S. Hagberg, 2019), la situation d'insécurité spécifique au risque terroriste a permis un rapprochement nouveau entre l'État et ces groupes. L'adoption de la loi sur les VDP semblait vouloir marquer une rupture avec les politiques publiques de la sécurité précédentes qui tentaient de formaliser les groupes d'auto-défense. Ceci se traduit par le recrutement individuel des VDP par exemple, et l'abandon de la tenue dans les cas où les personnes recrutées faisaient précédemment partie de groupes d'auto-défense. On constate cependant à travers l'étude des modalités de collaboration entre FDS et VDP, que les groupes d'auto-défense n'ont pas disparu. Au contraire l'État collabore désormais avec tous ces groupes, et il n'apparaît plus comme le seul garant de la sécurité, comme le garant de la cohésion de la société. La sécurité est désormais un service co-produit par l'État et des groupes communautaires organisés à travers les groupes de vigilantisme officieux, et dont

L'affiliation aux groupes VDP officiels, est fluide. L'intervention des groupes de vigilantisme complète les actions des forces de sécurité dans des registres où celles-ci rencontrent des limites pour intervenir, et l'adoption des VDP légitime cette collaboration.

Celle-ci pose cependant des questions quant aux conditions de l'usage légitime de la force. D'une part, cet article a permis de voir que dans le contexte d'insécurité grandissante, la production des politiques publiques connaît un changement de démarche. Les politiques de sécurité sont secrétées à partir d'une approche pragmatique bâties sur l'urgence et sur la participation citoyenne et non, comme par le passé, par l'application de décisions seulement prises par des instances centralisées, chargées de la production des normes de gouvernance. Cette nouvelle démarche dans la production des politiques de sécurité semble appartenir à celle du *bottom up* impliquant des acteurs dotés d'une légitimité locale forte. Ce nouvel ordre serait fondé sur l'influence grandissante des acteurs locaux dans la production des normes de gouvernance de la sécurité. D'autre part, l'implication directe de ces acteurs dans la délivrance des services de sécurité peut également sembler « opportuniste », rappelant la dynamique de « décharge » décrite par Béatrice Hibou. Elle soulève des questions autour de la protection des civils « éclaireurs » dans les rangs des VDP, mais également dans celle des civils que les VDP se voient appréhender. Ces questions nous semblent importantes à explorer dans de futurs travaux de recherche.

## Bibliographie

- BLONDIAUX Loïc, 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 2007/2 n° 50, pp. 118-129. DOI : 10.3917/mouv.050.0118
- BLONDIAUX Loïc et Sintomer Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix. Revue des sciences sociales du politique* Vol. 57, pp. 17-35.
- BOJSEN Heidi et COMPAORÉ Ismaël, 2019, « Enquête anthropologique et documentation visuelle sur la sécurité chez les Koglweogo au Burkina Faso », *Mande Studies*, Vol. 21 (2019), pp. 91-113.
- COGINTA, 2020, *La sécurité dans des villes frontières du sud du Burkina Faso*, Étude de suivi d'impact du projet Feuille de route de la sécurité au Sénégal et au Burkina Faso.

- DA Cunha Dupuy Romane et GUIDELLEUR Quentin, 2018, « Mouvement d'autodéfense au Burkina Faso : Diffusion et structuration des groupes Koglweogo. » *Noria* <https://www.noria-research.com/fr/mouvement-dautodefense-au-burkina-faso-diffusion-et-structuration-des-groupes-koglweogo/>.
- FAVAREL-GARRIGUES Gilles et GAYER Laurent, 2016, « Violenter la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 115 (3), pp. 7-33.
- FOURCHARD Laurent, 2012, « Mobilisations contre le gangstérisme et production d'une communauté morale coercitive en Afrique du Sud », *European Journal of Turkish Studies* [En ligne], 15 |, mis en ligne le 25 mars 2013, URL : <http://journals.openedition.org/ejts/4692> ; DOI :10.4000/ejts.4692, consulté le 16 février 2020.
- FOURCHARD Laurent, 2018, « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, 2018/1 N° 78, pp. 169-186.
- HAGBERG Sten et OUATTARA Syna, 2010, « Vigilantes in war: Boundary crossing of hunters in Burkina Faso and Côte d'Ivoire » in T. G. Kirsch et T. Gratz, *Domesticating vigilantism in Africa*, Woodbridge, James Currey, pp. 98-117.
- HAGBERG Sten, 2019, « Performing tradition while doing politics : A comparative study of the dozos and koglweogos self-defense movements in Burkina Faso », *African Studies Association*, doi :10.1017/asr.2018.52
- HAGBERG Sten, KIBORA O. Ludovic, BARRY Sidi, CISSAO Yacouba, GNESSI Siaka, KABORÉ Amado, KONÉ Bintou et ZONGO Mariatou, 2019, *Sécurité par le bas. Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*, Uppsala, Uppsala University.
- HIBOU Béatrice, 1999, « La "décharge", nouvel interventionnisme ? » *Politique Africaine*, n°73(1), pp. 6-15.
- KIBORA O. Ludovic, KOURAOGO Patrice et KABORE Amado, 2018, « Les groupes d'auto-défense *kogl-weogo* au Burkina Faso : entre légitimité et contestation, quel avenir ? » *Recherches Africaines de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*, n°20, pp. 303-316.
- KIRSCH Thomas G. and GRÄTZ Tilo, Eds., 2010, *Domesticating vigilantism in Africa*. Woodbrige, James Currey.

- LAVIGNE Delville Philippe, 2017, « Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide' », *Anthropologie & développement* [En ligne], 45 | 2017, mis en ligne le 01 novembre 2017, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anthropodev/542>; DOI : 10.4000/ anthropodev.542
- MULLER Pierre, 2015, *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- OBLET Thierry, 2008, *Défendre la ville. La police, l'urbanisme, les habitants*, Paris, PUF.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2004, « état, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine*, N° 96, pp. 139-162.
- RENLAC, 2017, *État de la corruption au Burkina Faso*, Rapport 2017.
- SAÏDOU Abdoul Karim, 2020, « L'après-Compaoré au « concret » : transition politique et réformes des politiques de sécurité au Burkina Faso » *Politique et Sociétés*, n°39 (2), pp. 81–110. <https://doi.org/10.7202/1070040ar> consulté le 11 août 2020.
- SORE Zakaria, 2019, « S'adosser à la chefferie traditionnelle pour se développer : la stratégie d'implantation des *Koghweogo* au Burkina Faso », *Revue africaine et malgache de recherche scientifique*, Nouvelle Série, *Sciences Humaines*, N°013 – 2ème Semestre 2019, pp. 221-239.
- SORE Zakaria, COTE Muriel et ZONGO Bouraïman, (à paraître) « Politiser le « vide sécuritaire » : à propos des groupes d'auto-défense *koghweogo* au Burkina Faso », *Politique Africaine*.
- THOENIG Jean-Claude, 1994, « La gestion systémique de la sécurité publique », *Revue Française de Sociologie*, 15, pp. 357- 392.

# Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel

## Comprendre pour agir

Cet ouvrage collectif est une contribution pluridisciplinaire à la compréhension de la crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel à travers sa genèse et une évaluation des différentes approches et actions proposées pour sa résolution. De l'analyse des articles, il en ressort que la crise politique dans le monde arabe et, plus précisément, la chute du régime libyen de Mouammar Khadafi, n'ont fait que renforcer le vide sécuritaire dans la zone sahélo-saharienne déjà fragilisée par des crises de gouvernance.

Les pays du G5 Sahel font désormais face à une crise sécuritaire qui combine les actions des groupes armés avec une criminalité organisée et une fragilité des États exacerbée par des conflits intercommunautaires aux relents ethniques et religieux. La réponse militaire apportée par ces pays a montré ses limites, et un des plus gros défis en matière de politique sécuritaire est de se tourner désormais vers le développement socioéconomique des zones touchées tout en luttant contre les groupes armés dont les revendications ne sont pas toujours clairement avancées.



*Titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation de l'Université Paris 8-Vincennes St.-Denis et d'un DESS en sociologie du développement de l'IEDES-Paris 1 Sorbonne, **Valérie OUÉDRAOGO** (épouse ROUAMBA) est actuellement maître de conférences en sociologie à l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou/Burkina Faso. Ses centres d'intérêt portent sur les questions éducatives, la problématique genre et développement et la gestion des conflits. Elle a à son actif plusieurs publications sur ces sujets.*

En couverture : dessin de Aïcha Zida.

ISBN : 978-2-343-22264-6

37 €

